

Renforcement des mesures sanitaires en zone rouge pour le milieu sportif – 7 octobre 2020

Note complémentaire à la rencontre du 7 octobre 2020

Montréal, 7 octobre 2020 – faisant suite à la rencontre d’hier, 6 octobre 2020, la Fédération est fière du travail professionnel qui est fait sur le terrain. C’est tout à votre honneur. Afin de vous aider à poursuivre votre excellent travail et en lien avec la rencontre, l’équipe de la FNQ a réussi à trouver plusieurs réponses à vos interrogations, et ce même si l’information évolue constamment d’heure en heure. Prendre note que le guide de relance de la natation sera remis à jour 8 octobre 2020 en fin de journée et inclura les informations présentées dans ce mémo. D’ici là, voici des compléments d’information sur les sujets qui ont été abordés à la rencontre. En conclusion, il est possible de réécouter cette rencontre, et les précédentes, en ligne à l’adresse suivante : <https://www.fnq.qc.ca/accueil/relance/>.

Sujets	Compléments d’information
<p>Activités organisées que ce soit de l’initiation, de la natation en piscine (Civil et RSEQ – Universitaire, collégial et secondaire), paranatation, eau libre ou maîtres nageurs <u>à l’exception des programmes Sport-Études au secondaire et concentration sport au primaire et secondaire</u> :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Que ce soit une activité organisée par une firme privée, un entraîneur privé, un OSBL, un club, une école, etc., les activités organisées sont interdites, peu importe qui l’organise.
<p>Programme reconnu par protocole avec la Fédération - Sport-études au secondaire ou concentration en sport au niveau primaire et secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nonobstant votre zone, verte, jaune, orange ou rouge, les règles en lien avec ces programmes s’appliquent de la même façon. • Les concentrations du niveau primaire sont acceptées dans cette catégorie uniquement si le programme est reconnu par l’école primaire. Le club doit avoir préalablement à la pandémie signé une entente avec l’école primaire, aucune nouvelle entente n’est possible. • Il est possible d’avoir plusieurs bulles classes et écoles en entraînement à sec ou dans un plateau sportif, autre que la piscine, pourvu que vous conserviez les mesures de distanciation de 2 m et en maintenez l’absence de contacts entre les personnes. • Plus spécifiquement, pour les élèves de niveau secondaire 4 et 5, les mandataires sportifs devront suivre les indications de l’école afin de savoir si les élèves peuvent se présenter aux entraînements les journées sous format école virtuelles.
<p>Vestiaires en zone rouge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires fermés en zone rouge, SAUF : Dans le contexte des programmes Sport-études et les concentrations sport. Les vestiaires seront autorisés. Le tout en respectant l’application stricte des mesures de distanciation de 2 m et en l’absence de contacts entre les personnes. • Actuellement, pour les bains libres, les vestiaires seront interdits pour la zone rouge. Des interventions sont faites afin d’améliorer ce point. Il sera important de se référer à votre gestionnaire de piscine afin de connaître les dernières informations à ce sujet.

Sujets	Compléments d'information
Déplacements entre les différentes zones :	<ul style="list-style-type: none"> • Étant donné que les déplacements ne sont pas interdits entre les différentes zones, les entraîneurs et les athlètes qui habitent dans une zone différente que celle du club de natation pourront participer aux activités du club.
Entraînement virtuel	<ul style="list-style-type: none"> • Advenant un accident durant un entraînement virtuel, l'athlète serait couvert par les assurances si, et seulement si, l'exercice était adapté à niveau de la capacité physique de l'athlète. Les exercices doivent être raisonnables et réalisables à la maison.
Aides financières aux organismes	<ul style="list-style-type: none"> • Une annonce financière importante pour le monde du loisir, sport et plein air sera faite prochainement par le Gouvernement du Québec. La Fédération ne connaît pas le contenu de l'annonce à l'avance. Donc, suivant l'annonce publique, comme vous pouvez l'imaginer, il nous prendra quelques jours avant de bien déterminer s'il y aura des argents pour les clubs de natation. La Fédération vous demande de bien vouloir lui donner le temps de faire les suivis nécessaires afin de vous revenir le plus rapidement possible avec l'information complète qu'elle pourra vous partager.
Adhésion obligatoire des nageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les athlètes qui sont identifiées élite, excellence, relève figurant sur cette liste : https://www.fnq.qc.ca/disciplines/excellence/ doivent être inscrits comme nageur compétitif sur la base de données de Natation Canada.
Adhésion des clubs de natation	<ul style="list-style-type: none"> • Les clubs de natations qui n'ont pas encore complété leur adhésion à la Fédération doivent le faire immédiatement. Prendre note qu'à compter du 1^{er} novembre 2020, les informations concernant la pandémie et toutes autres communications, incluant les services de la Fédération seront uniquement envoyées et offerts aux clubs de natation qui seront membre pour la saison 2020-2021. Les inscriptions confirmées dans la base de données Amilia seront utilisées.
Sanction potentielle pour non-respect des règles	<ul style="list-style-type: none"> • La Fédération se réserve le droit de sanctionner les clubs et les intervenants qui ne respecteront pas les règles et qui pourraient mettre la sécurité des athlètes et des intervenants en danger.

Vous êtes invités à écrire à l'adresse info@fnq.ca si vous avez des interrogations.
Espérant que ces notes vous aideront à prendre les meilleures décisions possible pour votre club.

Merci d'être là pour tous les intervenants et les athlètes.

Sportivement,

- 30 -

Sources : **Isabelle Ducharme**
Directrice générale
514 252-3200, poste 7
iducharme@fnq.ca